



**PROGRAMME DE
FORMATION**

**FORMATION À LA LUTTE CONTRE LES
VIOLENCES ET LE HARCÈLEMENT SEXISTE ET
SEXUEL AU TRAVAIL** *Approche du secteur culturel*

FORMATION PROFESSIONNELLE

En partenariat avec

**Le
damier**
formation

aract
— agence régionale
pour l'amélioration
des conditions de travail
Auvergne-Rhône-Alpes

**Au DAMIER, 30 rue Drelon,
63000 Clermont-Ferrand,
29 novembre 2024**

LE DAMIER, numéro de déclaration d'activité au titre de la
formation professionnelle : 83630460363

FORMATION À LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LE HARCÈLEMENT SEXISTE ET SEXUEL AU TRAVAIL



PROCHAINE SESSION

29 NOVEMBRE 2024

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Savoir identifier le cadre réglementaire et repérer les situations à risques,

- o Définir ce que sont les VHSS et connaître leurs caractéristiques,
- o Connaître le cadre réglementaire et les sanctions encourues,

Appréhender les conséquences de ces violences au niveau de :

- o La victime,
- o Le témoin
- o Le collectif de travail.

Savoir comment agir et auprès de qui agir, que l'on soit victime ou tiers :

- o Identifier les facteurs de risques au travail
- o Quelques clés pour écouter, orienter, accompagner une victime,
- o Connaître les principales ressources existantes pour agir,
- o Les leviers de la prévention en interne (procédure d'alerte, information..)

PRÉ-REQUIS : Aucun niveau minimum n'est requis pour suivre cette formation.

PUBLIC



Responsables légaux des structures et/ou personnes ayant des délégations de pouvoir au sein d'une structure culturelle

MOYENS ET MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Apports théoriques (juridiques et non juridiques) et mise en discussion,
- Outil ludo-pédagogique de l'Anact « Sexisme sans façon »,
- Réflexion sur des situations de travail types, identifications des facteurs de risques /ressources et sur des premiers leviers de prévention (aux 3 niveaux)possibles pour agir sur le risque de VHSST.

CONTENU PÉDAGOGIQUE :

- **Séquence introductive** : tour de table/inclusion des participant.e.s et des animateurs.trices ; déroulement de la session et règles de fonctionnement, présentation des objectifs pédagogiques.
- **Séquence de définitions** : définir le « sexisme au travail », identifier le niveau de connaissance du groupe, favoriser une confrontation des représentations et identifier quels agissements sont proscrits..
- Réflexion à partir de situations de travail caractéristiques, identification des facteurs de risques et de ressources, repères sur des premiers leviers de prévention (aux 3 niveaux) possibles pour agir sur le risque VHSS
- **Séquence de travail sur les pistes d'actions possibles à partir de situations et/ou problème spécifiques au secteur culturel** : procédure interne de signalement/accompagnement des victimes et témoins, actions de prévention des risques professionnels déjà réalisées ou en cours, liens à construire avec QVCT / Égalité Professionnelle/RSE.
- **Séquence conclusive de débriefing et recueil de la satisfaction des participant.e. s**

FORMATION À LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LE HARCÈLEMENT SEXISTE ET SEXUEL AU TRAVAIL

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'évaluation en amont de la formation
- Dispositifs d'évaluation à l'issue de la formation
- Un questionnaire de satisfaction sera renseigné par chaque participant·e afin qu'il-elle évalue la pertinence des contenus de la formation au regard de sa pratique.

ACCESSIBILITÉ

LE DAMIER est soucieux de garantir à tous.te.s sans discrimination l'égalité des droits et chances pour accéder à la formation professionnelle. Toutes nos formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap : dans ce cadre, merci de contacter notre référente handicap lors de votre inscription afin d'identifier et d'étudier les possibilités d'aménagement de la formation et mettre en place les conditions d'accueil adéquates dans nos locaux ou à distance.

Contacts :

Référente handicap – LE DAMIER

Cécile Kempf : formation@ledamier.fr | 09 50 26 89 05

AGEFIPH – Ressource Handicap Formation

Isabelle GRUYELLE – Marie-Pierre BARO

rhf-ara@agefiph.asso.fr | 04 74 94 20 21 – 06 22 10 01 52

DÉLAI D'ACCÈS :

Selon liste d'attente ; prévoir environ 3 semaines si demande de financement.



LIEU ET DATES

Le 29 novembre 2024

La formation se déroule sur un jour le 29 novembre 2024.
La formation se déroulera au Damier – 30 rue Drelon – 63000
Clermont-Ferrand
Horaires : 9h-12h30 / 13h30-17h

Durée : 7 heures (1 jour)

INTERVENANTS :

Cette formation sera co-animée entre l'ARACT Auvergne Rhône-Alpes et LE DAMIER.

L'Aract Auvergne Rhône-Alpes est une agence régionale de l'Anact, établissement public administratif national remplissant une mission de délégation de service public. L'action de l'Aract dans la mise en œuvre de son programme d'activités se décline autour de projets visant à promouvoir l'amélioration des conditions de travail en favorisant l'efficacité des organisations et le dialogue social.

Depuis une quinzaine d'années, le réseau Anact-Aract travaille sur les différentes situations et durées d'exposition aux risques professionnels des femmes et des hommes, liées à leurs conditions de travail et d'emploi respectives. Les projets développés par l'Aract Auvergne-Rhône-Alpes visent à prendre en compte ces éléments dans les démarches de prévention des risques professionnels. C'est un enjeu majeur de santé au travail des femmes et des hommes et un levier important d'égalité professionnelle.

TARIF ET FINANCEMENTS

360€ net de taxe - 7 heures soit 51€/h

Pour les financements individuels, des réductions et facilités de paiement peuvent être mises en place.

Différentes prises en charge peuvent être envisagées selon votre situation personnelle (financement par l'AFDAS, votre OPCO, Pôle Emploi, etc). Nous nous tenons à votre disposition pour vous renseigner et vous accompagner dans le montage de vos demandes de prise en charge

RENSEIGNEMENTS:

Cécile Kempf / formation@ledamier.fr / 09 50 26 89 05